

*Proposition présentée par les députés:
M^{mes} et MM. Christian Brunier, Alberto
Velasco, Antonio Hodggers, Jacqueline Cogne
et Erica Deuber-Pauli*

*Date de dépôt: 25 février 1999
Messagerie*

Proposition de motion pour un auditoire universitaire « Alexei Jaccard »

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant:

- l'importance de Genève en tant que cité internationale et ville des droits de la personne ;
- le rôle de l'Université en matière d'éducation et de sensibilisation à l'humanisme et aux droits de la personne ;
- que donner le nom d'un « disparu » à un auditoire universitaire genevois, d'autant que ce « disparu » était étudiant à Genève, peut contribuer au souvenir des milliers de victimes de « disparitions » forcées qui se produisent chaque année, à manifester la solidarité de Genève avec les familles de ces « disparus », à exprimer une condamnation de cette pratique répressive et à s'élever contre l'impunité dont jouissent ceux qui s'y livrent ;
- qu'une Convention internationale visant à protéger les personnes contre cette violation grave des Droits de l'Homme est actuellement à l'étude aux Nations Unies ;
- qu'entre 1980 et 1997, près de 47 800 cas de « disparitions » ont été enregistrés par l'ONU, dont seuls 3000 ont pu être élucidés ;

invite le Conseil d'Etat

à attribuer le nom d'Alexei Jaccard à un auditoire universitaire genevois, en concertation avec le Rectorat de l'Université de Genève.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

Les étudiants du « Groupe de Solidarité » de l'Université de Genève ont proposé de donner le nom d'Alexei Jaccard à un nouvel auditoire de l'Université. Cette proposition est à ce jour soutenue notamment par la Conférence universitaire des associations d'étudiantEs (CUAE), l'Union nationale des étudiants de Suisse (UNES), Amnesty International (Groupe Uni), HIJOS-Genève, la Ligue suisse des Droits de l'Homme (section Genève), l'Association Memoria Viva, le réseau contre l'impunité et pour les Droits de l'Homme en Argentine, l'Association des Chiliens résidant à Genève.

Alexei Jaccard était étudiant à l'Université de Genève lorsqu'il a disparu, en 1977, suite à son arrestation par les services spéciaux argentins, sur mandat des services spéciaux chiliens.

Une plainte pour enlèvement, suivi de disparitions forcées, actes qualifiés de « terroristes », de « violations des Droits de l'Homme » et de « crimes contre l'humanité », a été déposée en octobre dernier contre l'ancien chef d'Etat chilien Augusto Pinochet, dont l'extradition vers la Suisse a été demandée par le Procureur général de Genève.

Nous pensons donc que le fait d'attribuer le nom de ce disparu à un auditoire de l'Université de Genève serait un acte symbolique important contre les disparitions politiques.

En conséquence, afin de promouvoir la liberté et les droits de la personne, nous vous invitons, Mesdames, Messieurs les député-e-s à soutenir cette motion et à l'envoyer au Conseil d'Etat afin qu'elle soit concrétisée dans les meilleurs délais.